

Fédération Européenne de Karaté Do et Arts Martiaux Traditionnels

Après bien des difficultés, et suite à trois procès envers des détenteurs de Dans délivrés par notre fédération, (Signalons que les trois procès ont été perdus par la fédération attaquante), le DAN FEKAMT est maintenant déposé et protégé au niveau européen :

Recommandation est faite à chacun de nos récipiendaires membres des différents clubs européens affiliés à la FEKAMT, de toujours utiliser le terme DAN FEKAMT dans son intégralité, nos grades ne sanctionnant pas les mêmes qualités que les grades donnés par les fédérations sportives, ne leur étant en rien comparables, et sans équivalence, en raison de la richesse et de la diversité de leur contenu.

KENJI TOKITSU grand Spécialiste d'Arts Martiaux et docteur es sciences humaines et civilisation orientale nous donne la signification et le sens culturel du mot DAN:

Le « DAN » n'a pour origine ni le sport, ni les arts martiaux, mais des activités culturelles se développant tout au long d'une vie, mot de la langue de tous les jours au Japon.

Originellement ce système de grades s'inscrivait dans l'approfondissement d'un art qui se confondait avec la vie d'une personne. Il n'y a donc pas d'affinité entre la notion de DAN et le sport de combat, puisque ce dernier renvoie à une pratique centrée dans le temps forcément bref de la performance.

L'utilisation de ce terme pour désigner des grades est plus ancienne dans différentes activités culturelles : calligraphie, au jeu d'échecs et aussi à l'art des bouliers, base classique des mathématiques. Il convient de comprendre que les arts martiaux ne sont qu'un des domaines où ce terme est utilisé pour désigner les grades.

TOKITSU précisant : Avec l'expansion mondiale de la pratique des arts martiaux, ce terme DAN est devenu aujourd'hui quasi international.

SPECIFICITE ET RICHESSE DU DAN FEKAMT ::

Ce terme DAN qui n'est donc ni un concept ni une marque, mais qui, en Japonais signifie littéralement et objectivement : niveau, marche, étape, degré, échelon etc. est utilisé dans son acception originelle par la FEKAMT, précisément en raison de sa spécificité, lié à la densité et à la diversité de son contenu, sous le nom de DAN FEKAMT

La reconnaissance du Dan n'étant sous la loi française, (et ceci uniquement sous la loi française), de façon imparfaite car limitative, que la validation à un instant donné et de manière figée d'un niveau uniquement technique et sportif, à l'exclusion de la moindre considération de la dimension culturelle, pourtant indissociable du Budo et indispensable à tout pratiquant sérieux d'Arts Martiaux.

Or la Fédération Européenne de Karaté et Arts Martiaux Traditionnels ne délivre aucun grade ou DAN se limitant à une simple récompense sportive. Le DAN FEKAMT délivré sanctionne lui, une connaissance technique, mais également et surtout culturelle.

Il se démarque ainsi fondamentalement du Dan visé par la loi française, qui précise expressément ne sanctionner que « les qualités sportives et les connaissances techniques, et le cas échéant les performances en compétition ».

Le législateur dans son élan allant même jusqu'à donner les 'DAN ' pour les mêmes raisons à des disciplines coréennes, chinoises et vietnamiennes.

Les postulants aux différents niveaux ou DAN FEKAMT, ayant dans leur programme d'examen et selon le DAN présenté à démontrer leurs connaissances dans les domaines suivants :

Fédération Européenne de Karaté Do et Arts Martiaux Traditionnels

- Histoire de leur discipline, de sa création à nos jours
- Connaissance des principes et techniques dans sa pratique traditionnelle.
- Les conceptions, objectifs et composantes diverses de l'art martial
- Les différents états possibles de développement philosophique et spirituel d'un pratiquant d'art martiaux, les aspirations qui y président et les attentes qui en résultent.
- La connaissance étymologique et historique des noms des différents kata, et exercices traditionnels.
- Histoire socioculturelle du Japon ancestral.

Avant chaque nouvelle présentation à un examen de DAN, le postulant doit justifier avoir participé à au moins un stage organisé par la FEKAMT , dans différentes disciplines et doit démontrer en avoir assimilé les principes :

Ces formations, en vue d'acquérir valeur technique et culture générale étendue, dans les différentes disciplines, et leur permettant de se présenter aux examens de grades organisés par la fédération européenne de karaté et arts martiaux traditionnels et de se prévaloir de DAN FEKAMT .

Cette spécification de DAN FEKAMT valorisant le grade et donc leurs détenteurs en raison de la richesse de son contenu, consacrant valeur technique et culture générale, hors de toute pratique sportive ou de compétition .

Ces grades ne sont attribués que par des jurys composés exclusivement d'experts Mondiaux 7ème , 8ème et 9ème DAN qui, unanimement adhèrent au principe fondamental selon lequel Un grade n'a de valeur que par la valeur de ceux qui le décernent.

RAPPEL :

Recommandation est faite à chacun de nos récipiendaires de toujours utiliser le terme DAN FEKAMT dans son intégralité, nos grades ne sanctionnant pas les mêmes qualités que les grades donnés par les fédérations sportives, ne leur étant en rien comparables, et sans équivalence, en raison de la richesse et de la diversité de leur contenu.

Dr. Gérard Garson, président et cofondateur de de la FEKAMT